



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FABULIS OD®

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH) et leurs amendements

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

FABULIS OD®

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique - Régulateur de croissance
Produit réservé à un usage professionnel.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

Classes et catégories de danger : Non classé

Mention de danger : Aucune mention de danger

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux point d'eau.

2.3 – Autres dangers

Aucun autre danger connu à la date de rédaction de cette fiche de données de sécurité.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/11/2020

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances/N°CAS	N° d'enregistrement REACH	Concentration (%)	Classification Règlement 1272/2008/CE
Acide adipique 124-04-9	01-2119457561-38-xxxx	<3	Eye irrit. Cat.2, H319
Prohexadione-calcium 127277-53-6	Non applicable	<5	Non classé

*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

➤ En cas de contact avec les yeux :

- Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Oter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

➤ En cas d'inhalation :

- Conduire la victime à l'air libre. Repos.

➤ En cas de contact avec la peau :

- Ôter les vêtements contaminés. Les laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau pendant plusieurs minutes
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

➤ En cas d'ingestion :

- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre antipoison ou du docteur.
- Ne rien administrer oralement à une personne inconsciente.

Précautions générales : S'assurer que les personnes prodiguant les premiers secours, ne soient pas à leur tour contaminées par des déversements de produits. Porter les équipements de protection individuels recommandés (consulter la section 8 de cette fiche de données de sécurité).

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés : eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Aucune information disponible.

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/11/2020

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel adapté : vêtements de protection et gants. Consulter la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les canalisations, ou l'environnement immédiat. En cas de déversement important, informer immédiatement les autorités locales, les pompiers.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement sur le sol : Absorber avec une substance inerte comme du sable ou de la terre et les mettre dans le récipient fermé et le faire détruire selon les recommandations figurant à la section 13 de cette fiche de données de sécurité.

En cas de déversement dans l'eau : Informer immédiatement les autorités compétentes.

6.4- Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle

Consulter la section 13 pour les conditions relatives à l'élimination

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle : consulter la section 8. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler les aérosols. Ne pas manger, ne pas boire ou fumer pendant la manipulation de ce produit.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais sec et bien ventilé. Garder les emballages correctement fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation. Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique - Régulateur de croissance

Produit réservé à un usage professionnel.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Aucune information disponible

8.2- Contrôles de l'exposition

Veiller à une bonne ventilation du local de travail. Mettre des rince-œil à disposition immédiate des opérateurs et des travailleurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé et les laver avant réutilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant de manger et à la fin du temps de travail.

- **PROTECTION RESPIRATOIRE** : Aucune protection respiratoire requise dans les conditions normales d'utilisation.
- **PROTECTION DES MAINS** : Porter des gants en caoutchouc/nitrile. Le temps de pénétration peut varier en fonction de l'épaisseur, de l'utilisation et du fournisseur. Changer de gants de manière régulière.
- **PROTECTION DES YEUX** : Aucune protection oculaire n'est requise
- **PROTECTION DE LA PEAU** : Porter une combinaison de travail couvrant les bras, le corps et les jambes.

Lire attentivement l'étiquette du produit avant toute utilisation. Se conformer aux recommandations de l'étiquette du produit.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/11/2020

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Liquide

COULEUR : Marron

ODEUR : Odeur légère d'huile de ricin

POINT DE FUSION : Non applicable

POINT ECLAIR : >100°C

TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Non déterminé

INFLAMMABILITE : Pas inflammable

TEMPERATURE D'AUTO IGNITION : 404°C

EXPLOSIVITE : Pas de propriétés explosives

PROPRIETES OXYDANTES : Pas de propriétés oxydantes

PRESSION DE VAPEUR : Non déterminé

DENSITE : 1.025 (à 20°C)

pH : 4 - 5

SOLUBILITE DANS L'EAU : Dispersible

VISCOSITE : 235 mPa.s (à 20°C)

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage.

10.2- Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage.

10.4- Conditions à éviter

Protéger des températures élevées et de sources de chaleur importantes

10.5- Matières incompatibles

Eviter le contact avec des solutions acides ou alcalines fortes ou des matières oxydantes

10.6- Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu à la date de rédaction de cette fiche de données de sécurité.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible sur le mélange. Selon les critères du règlement n°1272/2008/CE, ce produit n'est pas classé. Peut causer une légère irritation transitoire des yeux et de la peau.

Données sur la substance active Prohexadione Calcium

DL₅₀ oral (rat): >5000 mg/kg

DL₅₀ cutané (rat): >2000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat): >4.21 mg/l/4h

Irritation oculaire: Non irritant

Irritation cutanée: Non irritant

Sensibilisation (cobaye) : Non sensibilisant

Toxicité chronique: NOAEL 35mg/kg/jour

Effets cancérogènes: Aucun effet cancérogène

Mutagénicité: Aucun effet mutagène

Toxicité sur la reproduction: NOAEL (lapin - mat) 40mg/kg/jour, NOAEL (lapin - dev) 100mg/kg/jour

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/11/2020

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Données sur le mélange

Toxicité aquatique

CE₅₀ (48h) *Daphnia magna*: >100 mg/L – NOEC: 100 mg/L

CE₅₀ (taux de croissance) (72h) *Pseudokirchneriella subcapitata*: ≥100 mg/L – NOEC : ≥100 mg/L

CE₅₀ (taux de croissance) (7j) *Lemna gibba*: >100 mg/L – NOEC: 66.7 mg/L

Toxicité sur les insectes - Abeilles:

DL₅₀ contact (48h): >2048 µg/abeille

DL₅₀ oral (48h): >3321.1 µg/abeille

12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur le mélange

Données sur la substance active Prohexadione Calcium : Facilement biodégradable

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur le mélange

Données sur la substance active Prohexadione Calcium : Faible potentiel de bioaccumulation

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur le mélange

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne répond pas aux critères de classification PBT or vPvB

12.6- Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu à la date de rédaction de cette fiche de données de sécurité

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter le produit aux ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Interdiction de réutiliser l'emballage.

Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/11/2020

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :
N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée sur ce mélange.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des mentions de danger mentionnées à la section 3 :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage
DL₅₀: dose létale 50%
CL₅₀: concentration létale 50%
CE₅₀: Concentration efficace 50%
NOEC : No observed effect concentration – Concentration sans effet observé
NOAEL : No observable adverse effect level – Dose maximale sans effet néfaste observable
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

-

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.